

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON
COMTÉ DE RICHMOND**

Lundi, le 07 décembre 2020 sous la présidence du maire, Monsieur Gérard Messier, séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton, tenue à huis clos. La réunion débute à 19h00 par visioconférence.

Sont présents Messieurs les conseillers : Yvon Laroche
Claude Paulin
Adam Rousseau
Alexandre Roy
Michel Frappier
Antoine Simard-Lebrun

La directrice générale et secrétaire-trésorière : Sylvie Champagne
Ainsi que la directrice des services municipaux : Jacynthe Bourget

Il n'y a aucune personne présente à cette séance.

*** Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

*** **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Gérard Messier, souhaite la bienvenue à tous.

*** **RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire.

*** La réunion débute par un moment de réflexion, lequel texte est lu par le conseiller, Monsieur Alexandre Roy.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

- *** Réflexion
- 1.0 Ouverture de la session et mot de bienvenue du maire;
 - 2.0 Régularité, convocation, constat de quorum, délibération à huis clos et vote;
 - 3.0 Adoption de l'ordre du jour;
 - 4.0 Procès-verbal :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal du 02 novembre 2020;
 - Info 4.2 Suivi du procès-verbal du 02 novembre 2020;
 - 5.0 MRC :
 - Info 5.1 Suivi de la rencontre du 25 novembre 2020;
 - 6.0 Correspondance:
 - 6.1 Municipalité alliée contre la violence conjugale;
 - 6.2 Adoption du bordereau de correspondance du 26 octobre au 27 novembre 2020;
 - 7.0 Administration générale :
 - 7.1 Calendrier des séances ordinaires 2021;
 - 7.2 Service de transport adapté Trans-Appel ;
 - 7.3 Autorisation de destruction de documents d'archives;
 - 7.4 Avis de motion de l'adoption d'un projet de règlement fixant les taux de taxation pour l'année 2021;

- Info 7.5 Dépôt du registre public de déclaration des dons et autres avantages;
- Info 7.6 Activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 novembre 2020;
- 8.0 Période de questions (15 minutes);
- 9.0 Sécurité publique:
 - 9.1 Entente de services avec la Société protectrice des animaux de l'Estrie;
 - 9.2 Personne responsable – chien constituant un risque pour la santé ou la sécurité publique;
- 10.0 Travaux publics :
 - 10.1 Offre de services professionnels (électricité) - entrepôt de sels de voirie;
 - 10.2 Entente avec la Ville de Windsor concernant les redevances des gravières-sablières;
 - 10.3 Programme d'aide à la voirie locale – projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux;
 - 10.4 Programme d'aide à la voirie locale 2020-2021 chemins à double vocation;
 - 10.5 Décompte numéro 3 – travaux de voirie et de pavage d'une section de la rue de l'Église Est;
 - 10.6 Adoption de la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées – Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ);
 - 10.7 Salariés permanents saisonniers – 17 semaines;
 - 10.8 Achat de pneus d'hiver et jantes pour la rétrocaveuse;
 - 10.9 Aménagement de l'intersection de la route 249 et du 2^e rang;
 - 10.10 Partage des frais pour le remplacement d'un ponceau transversal et travaux de pavage dans le rang 7 Est;
- 11.0 Hygiène du milieu :
 - 11.1 Média poste - calendrier 2021 des différentes collectes;
 - 11.2 Acceptation des frais – recherche d'eau parasitaire au réseau d'égout;
- 12.0 Aménagement, urbanisme et développement :
 - 12.1 Adoption du règlement numéro 2020-263 visant à modifier le règlement de zonage 2010-116 et ses amendements afin d'augmenter le nombre maximal d'étages permis des bâtiments principaux de 2 à 3 dans la zone C-6;
 - 12.2 Rapport de consultation publique d'un projet d'agrandissement d'un élevage porcin;
- 13.0 Loisirs et culture:
 - 13.1 Remboursements d'inscription au centre de répit Théo Vallières;
 - 13.2 Comité d'accueil pour les nouveaux arrivants;
- 14.0 Comptes soumis pour approbation;
- 15.0 Affaires nouvelles;
- 16.0 Période de questions (15 minutes);
- 17.0 Ajournement de la séance au lundi, 21 décembre 2020 à 19h00;

*** Madame Sylvie Champagne, directrice générale demande à chaque élu de s'identifier et ajoute que l'enregistrement audio de cette séance sera disponible sur le site internet de la municipalité.

267-12.2020 2.0 RÉGULARITÉ, CONVOCATION, CONSTAT DE QUORUM, DÉLIBÉRATION À HUIS CLOS ET VOTE

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil puissent y participer par visioconférence.

ADOPTION : 6 POUR

268-12.2020 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin appuyé par Monsieur le Conseiller Antoine Simard-Lebrun et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

ET QUE l'ordre du jour soit adopté avec le point « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTION : 6 POUR

269-12.2020 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 02 NOVEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal du 02 novembre 2020 avant ce jour et déclare en avoir pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Antoine Simard-Lebrun, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 02 novembre soit adopté tel que déposé.

ADOPTION : 6 POUR

***** 4.2 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 02 NOVEMBRE 2020**

La directrice générale ne résume aucun dossier.

***** 5.1 SUIVI DE LA RENCONTRE DU 25 NOVEMBRE 2020 – MRC**

Monsieur le maire, Gérard Messier donne des explications sur le plan d'action de trois ans pour le bannissement du « styromousse ».

270-12.2020 6.1 MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

CONSIDÉRANT QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1) ;

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;

CONSIDÉRANT QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes :

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;

CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 06 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers de proclamer la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTION : 6 POUR

271-12.2020 6.2 ADOPTION DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE DU 26 OCTOBRE AU 27 NOVEMBRE 2020

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers de prendre acte du bordereau de correspondance du 26 octobre au 27 novembre 2020.

ADOPTION : 6 POUR

272-12.2020 7.1 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2021

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021 :

- . Lundi, 11 janvier 2021 à 19h00
- . Lundi, 01 février 2021 à 19h00
- . Lundi, 01 mars 2021 à 19h00
- . Mardi, 06 avril 2021 à 19h00
- . Lundi, 03 mai 2021 à 19h00
- . Lundi, 07 juin 2021 à 19h00
- . Lundi, 05 juillet 2021 à 19h00
- . Lundi, 09 août 2021 à 19h00
- . Mardi, 07 septembre 2021 à 19h00
- . Lundi, 04 octobre 2021 à 19h00
- . Lundi, 15 novembre 2021 à 19h00
- . Lundi, 06 décembre 2021 à 19h00

ET QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTION : 6 POUR

273-12.2020 7.2 SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ TRANS-APPEL

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des prévisions budgétaires 2021 de Trans-Appel ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton accepte que la Ville de Windsor soit désignée organisme mandataire du service de transport adapté tel que stipulé initialement dans le protocole d'entente ;

QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton accepte que la Ville de Windsor délègue à l'organisme sans but lucratif Trans-Appel l'organisation du service de transport adapté ;

QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2021 et de payer la contribution municipale établie à 4,12\$ par personne pour un montant total de 9 834,44\$;

QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton accepte la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises pour l'année 2021 : 3,75\$ pour un déplacement local, 8,25\$ pour un déplacement hors-territoire (Sherbrooke) ;

ET QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton accepte les prévisions budgétaires 2021 de l'organisme Trans-Appel.

ADOPTION : 6 POUR

274-12.2020 7.3 AUTORISATION DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS D'ARCHIVES

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la destruction de documents d'archives selon la liste déposée au conseil et préparée par HB Archivistes en date du 29 octobre 2020, laquelle liste est produite en référence au calendrier de conservation sur les documents.

ADOPTION : 6 POUR

275-12.2020 7.4 AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT FIXANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2021

Monsieur le Conseiller Alexandre Roy donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera présenté pour adoption un projet de règlement fixant les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2021 et les conditions de leur perception.

7.5 DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DE DÉCLARATION DES DONNS ET AUTRES AVANTAGES.

Madame la directrice générale dépose le registre public de déclarations des dons et autres avantages. Les élus n'ont reçu aucun don.

7.6 ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES AU 30 NOVEMBRE 2020

La directrice générale résume le rapport des activités de fonctionnement au 30 novembre 2020. Les revenus sont de 4 610 678,35\$ comparativement à un budget de 3 195 515,00\$. Les dépenses sont de 2 456 496,06\$ sur un budget de 2 853 315,00\$. Les immobilisations sont de 2 104 558,21\$ versus un budget de 209 200,00\$, ce qui représente un excédent de 49 624,08\$.

8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

1^e Monsieur Jimmy Norton demande des informations sur l'aménagement du coin Rang 2 et route 249. Monsieur le maire répond.

2^e Madame Carole-Ann Turgeon désire une copie des documents concernant les points : 7.4, 9.2, 10.9 ainsi que 11.1. Monsieur le maire résume les points demandés.

276-12.2020 9.1 ENTENTE DE SERVICES AVEC LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE L'ESTRIE

CONSIDÉRANT QUE l'entente de services avec la société protectrice des animaux de l'Estrie vient à échéance le 31 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la nouvelle entente de service de protection et contrôle des animaux déposée le 04 novembre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton accepte les détails de l'offre de service du 04 novembre 2020 de la SPA de l'Estrie, effective à compter du 01 janvier 2021 pour une période de cinq (5) ans au coût annuel de 7 692,00\$ excluant les taxes en 2021, majoré de 5% pour les années suivantes avec clause de renouveler pour un autre terme de deux (2) ans, où un service continu est assuré pour la protection et contrôle des animaux ;

ET QUE le maire, Monsieur Gérard Messier et la directrice générale, Madame Sylvie Champagne, soient autorisés à signer les documents donnant effet aux présentes.

ADOPTION : 6 POUR

Monsieur le Conseiller Claude Paulin questionne le pourcentage d'augmentation de 5 %.

277-12.2020 9.2 PERSONNE RESPONSABLE – CHIEN CONSTITUANT UN RISQUE POUR LA SANTÉ OU LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT les termes de l'article 5.3 de la nouvelle entente de services avec la société protectrice des animaux de l'Estrie déposée le 04 novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 14 du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*, la municipalité doit désigner une personne responsable de l'exercice des pouvoirs dévolus à la municipalité et prévus à la Section III dudit règlement et à la Section 4 – Chien constituant un risque pour la santé ou la sécurité publique ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton nomme la directrice générale personne responsable.

ADOPTION : 6 POUR

278-12.2020 10.1 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS (ÉLECTRICITÉ) – ENTREPÔT DE SELS DE VOIRIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'offre de services professionnels en électricité de EXP concernant l'entrepôt de sels de voirie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter les détails de l'offre de services professionnels en électricité du 30 octobre 2020 de EXP concernant le volet électrique de l'entrepôt de sels de voirie pour un montant de 9 000,00\$ excluant les taxes ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le règlement d'emprunt 2020-257 décrétant une dépense et un emprunt de 525 000\$ pour la construction d'une structure d'entreposage de sable et sels sur fondation de béton.

ADOPTION : 6 POUR

279-12.2020 10.2 ENTENTE AVEC LA VILLE DE WINDSOR CONCERNANT LES REDEVANCES DES GRAVIÈRES-SABLIÈRES

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 192-09.2020 par laquelle la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton a déposé un projet d'entente avec la Ville de Windsor quant aux redevances des gravières-sablières ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la résolution de la Ville de Windsor en date du 02 novembre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire, Monsieur Gérard Messier et la directrice générale, Madame Sylvie Champagne, à signer une nouvelle entente entre la Ville de Windsor et la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton concernant les redevances des gravières-sablières, laquelle entente est effective à compter du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025.

ADOPTION : 6 POUR

280-12.2020 10.3 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d’annonce du ministre ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d’annonce du ministre ;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l’acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu’il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l’aide tel qu’il apparaît à la lettre d’annonce ;

CONSIDÉRANT QUE l’aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d’annonce du ministre ;

CONSIDÉRANT QUE l’aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu’à concurrence de :

- 1) 40 % de l’aide financière accordée, pour le premier versement ;
- 2) 80 % de l’aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement ;
- 3) 100 % de l’aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d’annonce ne sont pas admissibles ;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

CONSIDÉRANT QU’en date du 02 juillet 2020, le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports du Québec accorde une aide financière maximale de 40 000\$ échelonnée sur trois (3) années budgétaires, selon les recommandations du député de Richmond, M. André Bachand ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports du Québec ainsi que le député de Richmond que les sommes prévues non utilisées en 2020 soient reportées à l’année 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l’unanimité que le conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton approuve les dépenses d’un montant de 31 195,42\$ relatives aux travaux d’amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux

exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTION : 6 POUR

281-12.2020 10.4 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2020-2021 – CHEMINS À DOUBLE VOCATION

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement ;

CONSIDÉRANT QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles ou les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser ;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route n'ayant pas fait l'objet de demandes préalablement ;

CONSIDÉRANT QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2020 en cours.

Noms des chemins sollicités	longueur à compenser (km)	ressource transportée	nombre de camions chargés par année
Chemin de la Rivière Sud	5,1 kilomètres	minières	± 1000
Chemin de la Rivière Nord	4,0 kilomètres	minières	± 1000

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton demande au ministère des Transports, une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnées, et ce, sur une longueur totale de 9,1 kilomètres.

ADOPTION : 6 POUR

282-12.2020 10.5 DÉCOMPTE NUMÉRO 3 – TRAVAUX DE VOIRIE ET DE PAVAGE D'UNE SECTION DE LA RUE DE L'ÉGLISE EST

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 174-08.2020 ;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur au dossier recommande le paiement du décompte progressif numéro 3 (réception provisoire) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adoptée à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture 2075109 au montant de 80 093,46\$ incluant les taxes à la compagnie Sintra Inc., selon les détails du décompte progressif

numéro 3 du 25 novembre 2020, dossier RIRL-2020-945, pour les travaux de voirie et de pavage d'une section de la rue de l'Église Est.

ADOPTION : 6 POUR

283-12.2020 10.6 ADOPTION DE LA MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU PORTABLE, D'ÉGOUT ET DES CHAUSSÉES – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019-2023 (TECQ)

CONSIDÉRANT QU'un des critères du programme de subvention de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) est que la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées soit faite ;

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 059-03.2020 mandatant la firme EXP à faire la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du plan d'intervention révisé en date du 01 décembre 2020 des Services EXP inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers d'adopter le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées déposé le 01 décembre 2020 par Les Services EXP inc., selon les exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

ET de transmettre celui-ci au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour approbation.

ADOPTION : 6 POUR

284-12.2020 10.7 SALARIÉS PERMANENTS SAISONNIERS - 17 SEMAINES

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 254.11.2020 ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Pascal-Gagnon Lalande a remis sa démission à titre de salarié permanent saisonnier le 26 novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice des services municipaux informe le conseil de la réorganisation de l'horaire de déneigement pour l'hiver 2020-2021 en référence au contrat d'entretien des chemins d'hiver du Ministère des Transports ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Antoine Simard-Lebrun, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers de nommer Monsieur Patrick Fontaine au poste de salarié permanent saisonnier pour une durée de 17 semaines à raison de 40 heures par semaine, Madame Rachel Loiselle au poste de salarié permanent saisonnier pour une durée de 17 semaines à raison de 28 heures par semaine et Monsieur Marcel Lahaie au poste de salarié permanent saisonnier pour une durée de 17 semaines à raison de 16 heures par semaine et ce, effectif à compter du 05 décembre 2020 jusqu'au 03 avril 2021, selon les conditions de la convention collective en vigueur ;

QUE cette dépense soit assumée par le contrat d'entretien des chemins d'hiver du Ministère des Transports ;

ET QUE la résolution 254-11.2020 soit ainsi abrogée.

ADOPTION : 6 POUR

285-12.2020 10.8 ACHAT DE PNEUS D'HIVER ET JANTES POUR LA RÉTROCAVEUSE

CONSIDÉRANT QUE le chef d'équipe aux travaux publics demande l'achat de quatre (4) pneus d'hiver et jantes pour la rétrocaveuse ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le Conseiller Antoine Simard-Lebrun et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat de quatre (4) pneus d'hiver de marque Alliance pour la rétrocaveuse au montant de 5 543,84\$ excluant les taxes et installation selon la soumission du 20 novembre 2020 de Pneus Robert Bernard ;

ET D'autoriser l'achat de quatre (4) jantes au montant de 3 539,48\$ excluant les taxes selon la soumission du 10 novembre 2020 de Moore Équipement Ltée.

ADOPTION : 6 POUR

286-12.2020 10.9 AMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DE LA ROUTE 249 ET DU 2^E RANG

CONSIDÉRANT QUE le projet de réaménagement de l'intersection du rang 2 et de la route 249 a été annoncé par le ministère des Transports dans son plan triennal 2020-2023 pour l'été 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton ainsi que les automobilistes qui empruntent régulièrement cette intersection interpellent régulièrement le conseil municipal quant à leur insécurité lorsqu'ils doivent l'emprunter ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a travaillé en collaboration avec le ministère des Transports afin d'optimiser la sécurité des utilisateurs qui empruntent cette intersection.

CONSIDÉRANT QUE lors de la présentation du concept d'aménagement par visioconférence le 20 novembre 2020, le ministère des Transports a demandé que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton adopte une résolution mentionnant que le projet présenté lui convenait ;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette même rencontre, le ministère des Transports a mentionné que la réalisation du réaménagement de l'intersection du rang 2 et de la route 249 est repoussé à l'été 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adoptée à l'unanimité des conseillers d'informer le ministère des Transports de l'acceptation du concept proposé le 20 novembre 2020;

DE demander au ministère des Transports de considérer la réalisation de ces travaux à l'été 2021, tel que prévu initialement;

ET QUE cette résolution soit transmise au député de Richmond, M. André Bachand.

ADOPTION : 6 POUR

287-12.2020 10.10 PARTAGE DES FRAIS POUR LE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU TRANSVERSAL ET TRAVAUX DE PAVAGE DANS LE RANG 7 EST

CONSIDÉRANT la rencontre du 20 octobre 2020 entre des fonctionnaires des municipalités de Saint-Denis-de-Brompton et de Saint-François-Xavier-de-Brompton ;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont discuté des travaux réalisés à l'été 2020 par la Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton quant au remplacement d'un ponceau transversal sur le rang 7 Est, dont le coût est établi à un montant de 24 528\$ taxes nettes ;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont discuté des travaux réalisés à l'automne 2020 par la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton quant à du pavage effectué sur une distance d'environ 900 mètres sur le rang 7 Est, dont le coût est établi à un montant de 34 020\$ taxes nettes après subvention ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux font l'objet d'une entente intermunicipale signée en 1993 en vigueur lors des travaux, qui stipule que les coûts engendrés de part et d'autre pour les travaux de la partie commune du rang 7 Est sont assumés à 50% par chacune des parties ;

CONSIDÉRANT QUE le total des coûts, taxes nettes, assumés par les deux municipalités pour les travaux précités est de 58 548\$;

CONSIDÉRANT les redditions de comptes fournies de part et d'autre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers de demander compensation entre le montant de 34 020\$, taxes nettes, assumé par la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton et le montant de 24 528\$, taxes nettes, assumé par la Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton;

DE prendre acte que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton a assumé un montant supplémentaire de 9 492\$ taxes nettes, pour les travaux sur la partie commune du rang 7 Est qui doit être partagé à parts égales entre les deux municipalités.

ADOPTION : 6 POUR

288-12.2020 11.1 CALENDRIER 2021 DES DIFFÉRENTES COLLECTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite informer les citoyens des différentes dates des collectes des matières récupérables, résiduelles, organiques et de gros rebuts pour l'année 2021 sous la forme d'un calendrier d'une page couleur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'envoi par média poste à toutes les adresses civiques de la municipalité du calendrier 2021 des différentes collectes ;

ET QUE les frais reliés à ce média poste incluant les frais de conception, d'impression et de distribution soient assumés par la réserve des matières résiduelles pour un montant estimé à 550,00\$.

ADOPTION : 6 POUR

289-12.2020 11.2 ACCEPTATION DES FRAIS – RECHERCHE D'EAU PARASITAIRE AU RÉSEAU D'ÉGOUT

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 232-10.2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du courriel du 20 novembre 2020 de M. Antoine Trudeau de la compagnie Avizo proposant l'annulation des frais supplémentaires de 1 905,75\$ pour « longueur de rue supplémentaire » ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil convient d'annuler les frais de 2 048,90\$ pour l'intervention de l'équipe des travaux publics afin d'assister la compagnie Avizo dans leur recherche des eaux parasitaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture 201735 au montant de 6 906,90\$ excluant les taxes et d'accepter la note de crédit 202736 au montant de 1 905,75\$ excluant les taxes.

ADOPTION : 6 POUR

290-12.2020 12.1 ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-263 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2010-116 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AUGMENTER LE NOMBRE MAXIMAL D'ÉTAGES PERMIS DES BÂTIMENTS PRINCIPAUX DE 2 À 3 DANS LA ZONE C-6

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi à la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton;

CONSIDÉRANT qu'un règlement de zonage est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton a reçu une demande afin d'étudier la possibilité de modifier le règlement de zonage afin de revoir à la hausse le nombre maximal d'étages permis dans la zone C-6;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande et a émis une recommandation favorable au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT que pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy lors de la session du 05 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QU'un appel de commentaires écrits portant sur le sujet a été tenu du 14 au 30 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a reçu aucune demande valide en vue d'un scrutin référendaire, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et qu'Il a été approuvé par les personnes habiles à voter le 02 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que ce règlement a été remis aux membres du conseil municipal avant ce jour et que les élus présents déclarent en avoir pris connaissance et renoncent ainsi à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers :

QUE le règlement numéro 2020-263 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, conformément à l'article 135 de la Loi;

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 7.10 du règlement de zonage 2010-116 portant sur la grille des normes relatives à l'implantation des bâtiments par zone est modifié de la manière suivante :

- Par la modification, au croisement de la ligne intitulée « nombre d'étages du bâtiment principal » et de la colonne correspondant à la zone « C-6 » du chiffre actuellement présent « 2 » par le chiffre « 3 » afin de permettre dorénavant un maximum de 3 étages dans la zone C-6.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTION : 6 POUR

Gérard Messier, maire

Sylvie Champagne, directrice générale
secrétaire-trésorière

291-12.2020 12.2 ADOPTION DU RAPPORT DE LA CONSULTATION ET DÉTERMINATION DES MESURES D'ATTÉNUATION D'UN PROJET D'AGRANDISSEMENT D'UN ÉLEVAGE PORCIN

CONSIDÉRANT QUE le 27 juillet 2020, la Municipalité a reçu une demande de la Ferme Porc Saint s.e.n.c. concernant un permis de construction pour l'agrandissement d'un élevage porcin ;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique à l'égard du projet a été tenue par la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François le 28 octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François, lors de sa réunion du 25 novembre 2020, a adopté le rapport de consultation publique requis pour l'agrandissement porcin de la ferme Porc Saint s.e.n.c. situé au 74 rang 2 sur le territoire de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des recommandations de la commission, lesquelles portent notamment sur les cinq (5) mesures d'atténuation auxquelles la Municipalité peut assujettir l'émission du permis de construction en vertu de l'article 165.4.13 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT QUE le contexte particulier de la demande qui concerne un projet situé en zone agricole, mais qu'il existe un nombre significatif de résidences situées à proximité de l'emplacement visé, et afin d'assurer la coexistence harmonieuse des élevages porcins et des utilisateurs non agricoles tout en favorisant le développement de ces élevages, la Municipalité entend exercer les pouvoirs que lui confère l'article 165.4.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT QUE le respect des conditions ci-après énoncées dans la présente résolution ne dispense pas le promoteur de se conformer à toute autre disposition législative ou réglementaire applicable ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers :

QUE la délivrance du permis de construction demandé par Ferme Porc Saint- s.e.n.c. soit assujettie aux conditions suivantes :

Recouvrement de la structure d'entreposage

Cette mesure vise à réduire les odeurs provenant du stockage de la fosse. Le projet d'élevage comporte une nouvelle structure d'entreposage en béton étanche et elle est prévue en arrière des bâtiments d'élevage. Elle sera complètement dissimulée par la végétation déjà existante (boisé arrière et végétation déjà existante sur la ligne de terrain).

Il existe différents types d'ouvrage de recouvrement des toitures permanentes (rigide et étanche) ou temporaires (souple et perméable). Selon la littérature, le recouvrement permet d'atténuer les odeurs lors de l'entreposage, mais rend le lisier plus odorant à l'épandage.

Étant donné qu'il s'agit d'un projet existant où l'on retrouve déjà deux (2) fosses à lisier existantes non couvertes et puisque les vents dominants soufflent vers un boisé dense en bordure d'autoroute, la commission ne recommande pas le recouvrement de la nouvelle structure d'entreposage du lisier prévu.

Incorporation du lisier au sol

Cette mesure vise à réduire les odeurs lors des activités d'épandage. Cette mesure est surtout adaptée pour les cultures annuelles (maïs, grain, soya, etc). L'incorporation au sol dans les prairies ne peut se faire, car cela entraîne une destruction de la culture. L'ingénieur au dossier a précisé que le lisier serait incorporé dans les 24 heures suivant l'épandage lorsque le sol récepteur peut le permettre (cultures annuelles).

Étant donné les préoccupations énumérées concernant la qualité de l'eau des lacs et cours d'eau du territoire, entre autres le petit lac Saint-François, la commission recommande de demander au producteur, en association avec l'agronome au dossier, de sensibiliser les receveurs de lisier à faire l'incorporation du lisier dans le 24 heures lorsque possible en fonction du type de culture.

Distances séparatrices différentes de celles exigées par la réglementation municipale

Le projet d'agrandissement a fait l'objet d'une dérogation mineure accordée par la Municipalité. Considérant qu'il s'agit d'une augmentation du nombre de têtes de l'élevage porcin et que l'agrandissement se fera dans un bâtiment existant à ce jour, il est difficile pour la commission de suggérer des mesures supplémentaires à ce sujet.

La commission ne recommande pas de mesures additionnelles à ce sujet étant donné que la dérogation mineure a été accordée pour permettre le projet et respecter la réglementation en vigueur dans la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton.

L'installation d'un écran brise-odeurs (haie brise-vent)

Cette mesure vise à réduire les odeurs provenant des bâtiments. Il a été prouvé que les écrans brise-odeurs sont efficaces à ce niveau. Les bâtiments d'élevage existants sont éloignés de la route et le manège à chevaux qui sera utilisé pour l'agrandissement est situé dans le même environnement entouré d'un boisé.

La nouvelle fosse à lisier est située en arrière des fosses existantes et également entourée de boisé. La partie avant de la porcherie n'est pas couverte par la végétation, mais il fut démontré que les vents dominants auxquels la porcherie est exposée soufflent vers ce même boisé.

De plus, une haie brise-odeurs naturelle sépare déjà la porcherie et le voisin le plus proche.

Finalement, la majorité des voisins actuels sont entourés de champs en culture et d'autres fermes avoisinantes. Il s'agit d'un milieu agricole dynamique et les odeurs peuvent provenir des fermes avoisinantes et des activités agricoles en général.

La commission ne recommande pas d'ajouter des haies brise-odeurs.

Équipements destinés à économiser l'eau

Cette mesure vise à réduire la consommation de l'eau. L'ingénieur au projet a précisé lors de sa présentation que des équipements d'économie d'eau étaient déjà prévus dans les bâtiments pour l'abreuvement des animaux. On peut penser aux trémies-abreuvoir ou bol économiseur d'eau.

Même si les équipements sont déjà prévus, la commission recommande tout de même d'inclure cette condition à l'émission du permis pour s'assurer du respect de l'intégration des équipements dans le projet.

ADOPTION : 6 POUR

Messieurs les Conseillers Alexandre Roy et Yvon Larochelle se retirent de toute discussion et vote relativement à ce sujet.

CONSIDÉRANT QUE le conseil est informé que trois (3) enfants de la Municipalité ont fréquenté le centre de répit Théo Vallières à l'été 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos de rembourser une partie des frais d'inscription selon la même base que les frais assumés par la Municipalité pour chacune des inscriptions au service d'animation estivale de Windsor pour l'été 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le remboursement est autorisé au prorata des jours fréquentés au centre de répit Théo Vallières ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à la majorité des conseillers d'autoriser le remboursement d'une somme de 912,36\$ aux parents des enfants ayant fréquenté le centre de répit Théo Vallières durant 31 jours à l'été 2020, sur présentation d'une pièce justificative ;

D'autoriser le remboursement d'une somme de 132,44\$ aux parents de l'enfant ayant fréquenté le centre de répit Théo Vallières durant 9 jours à l'été 2020, sur présentation d'une pièce justificative ;

ET QUE cette dépense totale de 1 044,80\$ soit imputée au poste comptable 02.701.90.990 « Quote-part SAE Windsor ».

ADOPTION : 4 POUR

293-12.2020 13.2 COMITÉ D'ACCUEIL POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton est en pleine croissance démographique ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Windsor a initié un comité pour développer une stratégie d'accueil et de rétention des populations ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Windsor et les Municipalités de Saint-François-Xavier-de-Brompton et Val-Joli sont trois municipalités contiguës qui partagent des activités et des services complémentaires pour l'ensemble des résidents ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton partage également ce souci d'accueillir et d'intégrer les nouveaux citoyens afin de favoriser leur rétention ;

CONSIDÉRANT QUE l'intégration réussie d'un résident l'amène à participer activement au dynamisme de son milieu de vie ;

CONSIDÉRANT QUE la rétention des résidents sur un territoire est liée directement à leur sentiment d'inclusion et d'intégration ;

CONSIDÉRANT QUE l'accueil de nouveaux citoyens par un jumelage avec d'autres citoyens déjà établis constitue une formule gagnante dans plusieurs stratégies d'attraction et de rétention des populations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des

conseillers que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton accepte de participer à la mise en place d'un comité d'accueil pour les nouveaux arrivants, en collaboration avec la Municipalité de Val-Joli et la Ville de Windsor ainsi qu'avec toute autre municipalité de la région de Windsor qui démontrerait un intérêt pour la démarche ;

ET QUE Monsieur le Conseiller Claude Paulin soit nommé représentant de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton afin de faire partie du comité et voir à assurer une participation et implication citoyenne au sein de ce comité.

ADOPTION : 6 POUR

COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

COMPTES A PAYER DU 03 NOVEMBRE AU 06 DÉCEMBRE 2020

N° déboursé	N°	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
202000676 (C)		8319	2020-11-10	24	BELL Canada	696,07 \$
202000677 (C)		8320	2020-11-17	37	HYDRO-QUEBEC	1 738,85 \$
202000678 (C)		8321	2020-11-17	51	BELL MOBILITE	115,99 \$
202000681 (I)		8323	I 2020-11-18	37	HYDRO-QUEBEC	388,62 \$
Total des paiements						2 939,53 \$

COMPTES A PAYER SÉANCE DU 07 DÉCEMBRE 2020

N° déboursé	N°	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
202000682 (I)	8383		2020-12-08	15	SLIC	116,08 \$
202000683 (I)	8360		2020-12-08	18	L'ETINCELLE	343,78 \$
202000684 (I)	8377		2020-12-08	21	RESSORTS CHARLAND (SHERB) INC.	1 270,62 \$
202000685 (I)	8331		2020-12-08	24	BELL Canada	660,90 \$
202000686 (I)	8349		2020-12-08	34	FEDERATION QUEBECOISE MUNICIPALITES	1 012,42 \$
202000687 (I)	8353		2020-12-08	37	HYDRO-QUEBEC	2 813,47 \$
202000688 (I)	8368		2020-12-08	40	MRC DU VAL-SAINT-FRANCOIS	4 858,36 \$
202000689 (I)	8372		2020-12-08	41	PETITE CAISSE	141,10 \$
202000690 (I)	8374		2020-12-08	42	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	1 058,05 \$
202000691 (I)	8385		2020-12-08	53	SUPERIEUR PROPANE INC.	1 848,67 \$
202000692 (I)	8387		2020-12-08	54	TARDIF DIESEL INC.	155,34 \$
202000693 (I)	8361		2020-12-08	96	LIGNE ELECTRIQUE F.J.S. INC.	283,83 \$
202000694 (I)	8347		2020-12-08	167	EXCAVATION R. TOULOUSE & FILS INC.	998,87 \$
202000695 (I)	8356		2020-12-08	169	JUHOULE	770,33 \$
202000696 (I)	8352		2020-12-08	201	GREAT WEST	2 967,02 \$
202000697 (I)	8367		2020-12-08	226	MEUNIER OUTILLAGE INDUSTRIEL	219,59 \$
202000698 (I)	8355		2020-12-08	229	J. ANCTIL INC.	1 068,10 \$
202000699 (I)	8350		2020-12-08	275	FONDS INFORMATION sur le territoire	25,00 \$
202000700 (I)	8379		2020-12-08	276	REVENU DU Canada	4 254,01 \$
202000701 (I)	8378		2020-12-08	277	RETRAITE QUÉBEC	641,58 \$
202000702 (I)	8380		2020-12-08	278	REVENU DU QUEBEC	10 383,98 \$
202000703 (I)	8381		2020-12-08	300	SANI ESTRIE INC.	21 473,94 \$
202000704 (I)	8336		2020-12-08	344	CARQUEST WINDSOR LTÉE	197,15 \$
202000705 (I)	8351		2020-12-08	359	GENERAL BEARING SERVICE	311,16 \$
202000706 (I)	8369		2020-12-08	454	ORIZON MOBILE	172,05 \$
202000707 (I)	8335		2020-12-08	476	CAISSE DESJARDINS DU VAL-SAINT-	343,56 \$
202000708 (I)	8373		2020-12-08	484	PETROLES COULOMBE ET FILS INC.	2 885,64 \$
202000709 (I)	8386		2020-12-08	502	SYNDICAT CANADIEN FONCTION	287,86 \$
202000710 (I)	8365		2020-12-08	536	MEGABURO	670,02 \$
202000711 (I)	8390		2020-12-08	607	USD	3 178,14 \$
202000712 (I)	8364		2020-12-08	723	MARCHE ST-FRANCOIS	651,98 \$
202000713 (I)	8366		2020-12-08	755	MESSIER GÉRARD	45,99 \$
202000714 (I)	8341		2020-12-08	779	DESPRES LAPORTE	940,50 \$
202000715 (I)	8370		2020-12-08	800	PAVAGE PREFONTAINE INC.	6 015,03 \$
202000716 (I)	8363		2020-12-08	848	MACKIE DIVISION RÉSIDENTIELLE	284,85 \$

202000717 (I)	8376	2020-12-08	853	PUROLATOR INC.	15,76 \$
202000718 (I)	8389	2020-12-08	879	TECHNOLOGIES CDWARE INC.	550,75 \$
202000719 (I)	8391	2020-12-08	893	VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS	403,36 \$
202000720 (I)	8338	2020-12-08	907	CENTRE MECANIQUE WINDSOR	68,99 \$
202000721 (I)	8375	2020-12-08	945	PRAXAIR CANADA INC.	1 054,83 \$
202000722 (I)	8358	2020-12-08	950	LEBLOND MARIO	424,86 \$
202000723 (I)	8343	2020-12-08	965	DUPUIS MARYSE	162,24 \$
202000724 (I)	8327	2020-12-08	1054	AVIZO EXPERTS CONSEILS	17 531,80 \$
202000725 (I)	8359	2020-12-08	1117	LES SERVICES EXP INC.	15 087,94 \$
202000726 (I)	8337	2020-12-08	1157	CENTRE CAMION GAUTHIER INC.	671,91 \$
202000727 (I)	8326	2020-12-08	1206	AUMOND ANNE-MARIE	405,25 \$
202000728 (I)	8371	2020-12-08	1222	PERMA ROUTE INC.	5 202,62 \$
202000729 (I)	8345	2020-12-08	1231	EQUIPEMENT MOORE LTEE	568,36 \$
202000730 (I)	8392	2020-12-08	1233	VIVACO GROUPE COOPERATIF	379,31 \$
202000731 (I)	8324	2020-12-08	1234	9230-4815 QUÉBEC INC.	256,39 \$
202000732 (I)	8342	2020-12-08	1274	DSF INVESTISSEMENTS EN FIDUCIE	569,10 \$
202000733 (I)	8333	2020-12-08	1355	CAISSE DE DRUMMONDVILLE	75,90 \$
202000734 (I)	8357	2020-12-08	1357	LAROCHELLE MARYSE	530,20 \$
202000735 (I)	8332	2020-12-08	1358	CAIN LAMARRE SENCRL	1 684,71 \$
202000736 (I)	8325	2020-12-08	1364	9235-0669 QUÉBEC INC.	171,25 \$
202000737 (I)	8334	2020-12-08	1365	CAISSE DESJARDINS DES SOURCES	444,76 \$
202000738 (I)	8384	2020-12-08	1366	SOLUTIONS SUPÉRIEURES LTÉE	575,04 \$
202000739 (I)	8344	2020-12-08	1382	ENTREPRISES PHILIPPE BERTHELETTE	4 268,45 \$
202000740 (I)	8388	2020-12-08	1385	TECH-NIC RÉSEAU CONSEIL INC.	110,38 \$
202000741 (I)	8330	2020-12-08	1388	BANQUE NATIONALE DU CANADA	154,00 \$
202000742 (I)	8354	2020-12-08	1405	INDUSTRIELLE ALLIANCE	538,70 \$
202000743 (I)	8346	2020-12-08	1409	EQUIPEMENTS LOURDS PAPINEAU INC.	32,28 \$
202000744 (I)	8339	2020-12-08	1417	COUCHE-TARD 1112	560,65 \$
202000745 (I)	8329	2020-12-08	1418	BANQUE DE MONTREAL - BMO	108,90 \$
202000746 (I)	8382	2020-12-08	1429	SINTRA INC.	80 093,46 \$
202000747 (I)	8348	2020-12-08	1435	FABRIQUE - PAROISSE ST-FRANCOIS-XAVIER	10 000,00 \$
202000748 (I)	8328	2020-12-08	1436	BAILLARGEON JACQUES	404,10 \$
202000749 (I)	8340	2020-12-08	1437	COUVENT MONT-SAINT-PATRICE	75,00 \$
202000750 (I)	8362	2020-12-08	1438	LOISELLE RACHEL	150,00 \$
		2020-11-02		VISA	- 232,69\$

Total des paiements

216 447,53 \$

SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0001
SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0002

18 279.20\$
8 872.95\$

294-12.2020 14.0 COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer en date du 07 décembre 2020 au montant de 216 447,53\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers que soit adopté la liste des comptes à payer telle que déposée;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à en effectuer le paiement à qui de droit.

ADOPTION : 6 POUR

*** 15.0 AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est traité.

*** 16.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a aucune question.

Messieurs Gérard Messier et Adam Rousseau déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

295-12.2020 17.0 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Laroche, appuyé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au lundi, 21 décembre à 19h00.

ADOPTION : 6 POUR

Je soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Gérard Messier, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

Gérard Messier, maire

Sylvie Champagne, directrice générale
secrétaire-trésorière